

GRILLE TARIFAIRE 2022
TOUS LES TARIFS SONT HORS TVA
Tarifs pour l'utilisation du réseau (timbre)

Catégorie du point de consommation	B1 Consommations modérées	B2A Consommations à forte puissance souscrite	B3B Consommations élevées
Critères de consommation	Consommation annuelle < 25 MWh Ampère < 60 Ampère < 60	Consommation annuelle < 25 MWh Amprère >= 60	Consommation annuelle >= 25 MWh
Abonnement			
Abonnement mensuel par point de mesure (CHF par mois) simple tarif	6.00		
Abonnement mensuel par point de mesure (CHF par mois) double tarif	10.00	25.00	25.00
Composante de puissance			
Tarif pointe mensuelle (CHF/kW de pointe mensuelle)		3.11	12.71
Composantes de consommation			
Simple tarif	24h/24h (ct/kWh) 10.09	9.40	4.06
Double tarif	Heures pleines (ct/kWh) 11.27 Heures creuses (ct/kWh) 5.00	4.86	2.84

Le double tarif est plus avantageux si la consommation en heures creuses est supérieure à 34% de la consommation totale.
Les services-système du réseau de transport s'ajoutent au simple ou double tarif de consommation.

Tarifs pour la fourniture d'énergie par Eli10 SA, 2022 Bevaix

Ces tarifs ne sont applicables que pour les clients restant dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Catégorie du point de consommation	Energie Simple	Energie Double	Energie Pro BT
Critères de consommation	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle dès 100 MWh
Fourniture d'énergie électrique			
Simple tarif	24h/24h (ct/kWh) 8.65		
Double tarif	Heures pleines (ct/kWh) Heures creuses (ct/kWh)	9.30 6.10	8.15 7.15

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.

Tarifs ELINOVA pour la fourniture d'énergie par Eli10 SA, 2022 Bevaix

Ces tarifs ne sont applicables que pour les clients restant dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Catégorie du point de consommation	Energie Simple	Energie Double	Energie Pro BT
Critères de consommation	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle dès 100 MWh
Fourniture d'énergie électrique			
Simple tarif	24h/24h (ct/kWh) 9.05		
Double tarif	Heures pleines (ct/kWh) Heures creuses (ct/kWh)	9.75 6.50	8.55 7.55

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.

Taxes prélevées sur la consommation d'électricité

Taxes communales (ct/kWh consommé)	
Redevance pour l'usage du domaine public s/consommation BT	0.80
Redevance pour l'usage du domaine public s/consommation MT	0.40
Redevance Fonds communal de l'énergie s/consommation BT	0.50
Redevance Fonds communal de l'énergie s/consommation MT	0.25
Taxes cantonales (ct/kWh consommé)	
Redevance Fonds cantonal de l'énergie s/consommation BT	0.30
Redevance Fonds cantonal de l'énergie s/consommation MT	0.15
Taxes fédérales (ct/kWh consommé)	
Supplément pour la rétribution à prix coûtant (RPC) pour les énergies renouvelables et pour la redevance pour la protection des eaux et des poissons.	2.30